



Royaume du Maroc
Ministère de la Modernisation des Secteurs Publics

Fonctionnaires des départements ministériels en chiffres Au titre de l'année 2009



Ministère de la Modernisation
des Secteurs Publics
Av. Haj Ahmed Cherkaoui - B.P. 1076
Quartier administratif - Agdal
Rabat - Maroc



Administration moderne au service du citoyen
www.Service-Public.ma
www.mmssp.gov.ma

Fonctionnaires des départements ministériels

en chiffres

Au titre de l'année 2009



Sommaire

Introduction.....	6
Personnel des départements ministériels.....	8
Personnel titulaire par groupes d'échelles.....	8
Personnel féminin par départements ministériels.....	10
Personnel titulaire par services.....	12
Participation des femmes fonctionnaires aux postes de responsabilité statutaires et assimilés :.....	13
Fonctionnaires femmes et hommes par région.....	18
Fonctionnaires femmes et hommes selon l'état matrimonial.....	21
Fonctionnaires femmes et hommes par tranches d'âge.....	22
Fonctionnaires femmes et hommes par tranches d'ancienneté...	24
Représentativité des femmes dans le conseil supérieur de la Fonction publique.....	26
Représentativité des femmes dans les commissions administratives paritaires.....	29

Indroduction



Introduction

L'effectif du personnel de l'Administration publique et des collectivités locales s'élève à 851 292 au titre de l'année 2009, soit 8,3% de l'ensemble de la population active occupée et 2,7% de la population totale.

Tableau 1 : Répartition des effectifs de la population active occupée selon le secteur d'emploi

	Masculin	Féminin	Total	%	Taux de féminisation 2009	Taux de féminisation 2008
Administration publique et collectivités locales	630 297	220 995	851 292	8,3%	26%	25,7%
Autres secteurs	6938849	2494285	9433134	91,7%	26,4%	26,9%
Total	7 569 146	2 715 280	10 284 426	100%	26,4%	26,8%

Les femmes dans l'Administration publique et les collectivités locales représentent 8,13% de la population féminine active occupée. Ce taux était de 7,7% au titre de l'année 2008.

Tableau 2 : Répartition des effectifs du personnel de l'administration publique et des collectivités locales selon le milieu

	Masculin	Féminin	Total	%	Taux de féminisation 2009	Taux de féminisation 2008
Administration publique et collectivités locales	630 297	220 995	851 292	100%	26%	25,7%
Milieu urbain	564829	213240	778069	91,4%	27,4%	27,5%
Milieu rural	65468	7755	73223	8,6%	10,6%	8,4%

Les effectifs sont concentrés en milieu urbain dont le taux de féminisation reste très élevé par rapport à celui du milieu rural (27,4% contre 10,6%).



Tableau 3 : Evolution du taux de féminisation de l'administration publique et des collectivités locales

	2005	2006	2007	2008	2009
Administration publique et collectivités locales	23,8%	25,3%	25,6%	25,7%	26%
Milieu urbain	25,7%	26,9%	27,4%	27,5%	27,4%
Milieu rural	10%	11,5%	8,2%	8,4%	10,6%

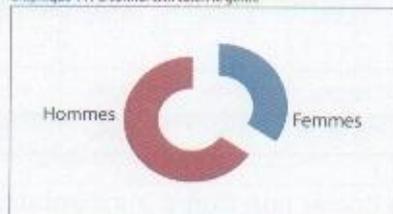
Le taux de féminisation a connu une légère augmentation par rapport à 2008. Il est de l'ordre de 26% contre 25,7% au titre de l'année 2008. L'augmentation de ce taux a été plus accentuée en milieu rural, 10,6% contre 8,4% en 2008. Par contre, en milieu urbain, le taux de féminisation a connu une légère baisse en 2009.



Personnel des départements ministériels

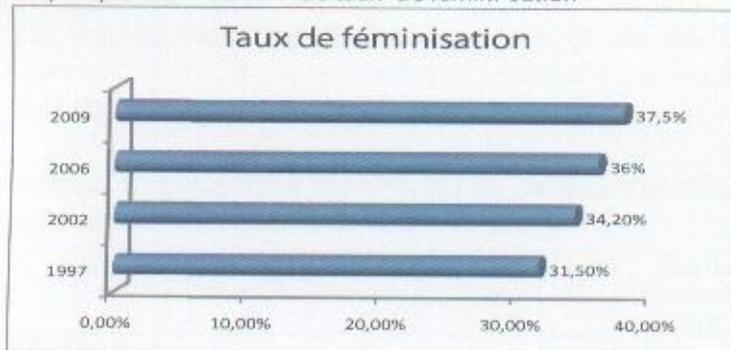
L'effectif global du personnel civil titulaire des départements ministériels s'élève à 486 616 fonctionnaires réparti en 321670 fonctionnaires de sexe masculin et 164946 de sexe féminin, soit un taux de féminisation de 34%. Ce taux était de l'ordre de 31,3% en 2001.

Graphique 1 : Personnel civil selon le genre



Si on exclut les effectifs du personnel civil de la Direction générale de la Sûreté nationale et ceux de la Protection civile (le taux de féminisation dans ces départements étant très faible, soit respectivement, 6,34 % et 3,54 %) ; le taux de féminisation s'élèverait à 37,88%. Ce taux était de 36% en 2006, de 34,2% en 2002 et de 31,5% en 1997. Le graphique suivant illustre cette évolution.

Graphique 2 : Evolution du taux de féminisation



1. Personnel titulaire par groupes d'échelons

L'effectif des cadres supérieurs (échelles 10 et plus) s'élève à 268825 ce qui constitue une proportion de 55,24 % tandis que le personnel de maîtrise (échelles 7 à 9) constitue 25,38 % et le personnel d'exécution (échelles 1 à 6) 19,32 %.

La répartition du personnel titulaire féminin par groupes d'échelons est similaire à la répartition globale. En effet, 56,32 % du personnel féminin sont des cadres supérieurs ; 30,58 % sont du personnel de maîtrise et



Graphique 3 : Fonctionnaires femmes et hommes par groupes d'échelons

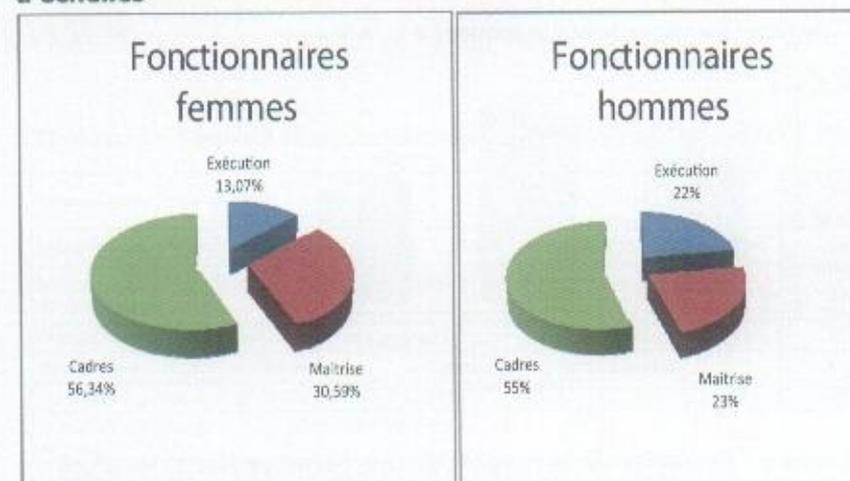


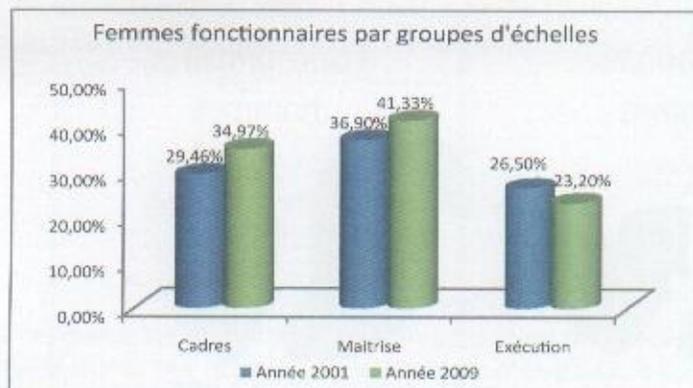
Tableau 4 : Répartition du personnel titulaire par groupes d'échelons

	Femmes	Hommes	Total	Proportion des femmes	Proportion des hommes
Exécution	21814	72192	94006	23,20%	76,80%
Maîtrise	51051	72461	123512	41,33%	58,67%
Cadres	94015	174806	268821	34,97%	65,03%
Total	166939	319677	486616	34,31%	65,69%

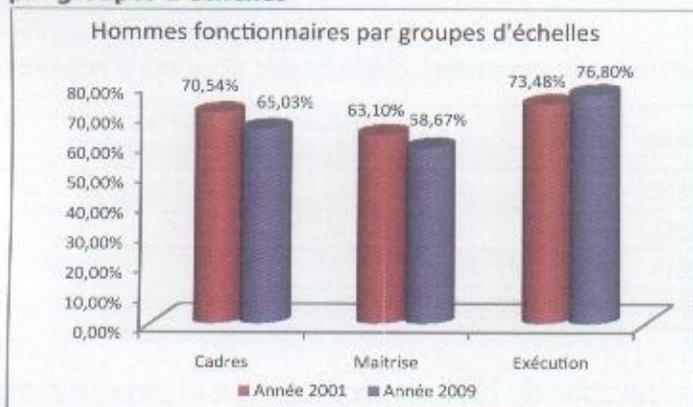
En se référant à la situation de 2001, on remarque que la proportion des femmes a augmenté aussi bien au niveau des cadres supérieurs qu'au niveau des cadres de maîtrise, elle est passée respectivement, de 29,46% en 2001 à 34,97% en 2009 et de 36,9% en 2001 à 41,33% en 2009. Par contre, elle a diminué au niveau du personnel d'exécution. Elle est passée de 26,52% en 2001 à 23,21% en 2009.



Graphique 4 : Evolution de la proportion des femmes fonctionnaires par groupes d'échelles



Graphique 5 : Evolution de la proportion des hommes fonctionnaires par groupes d'échelles



2. Personnel féminin par départements ministériels

Le taux de féminisation varie d'un ministère à l'autre.

Les taux les plus élevés correspondent aux départements de la Santé (53,8%) et du Développement Social, de la Famille et de la Solidarité (52,7%).



Les taux les plus bas sont relatifs à la Direction Générale de la Protection Civile (3,54%) et à la Direction Générale de la Sécurité Nationale

(6,35 %).

Tableau 5 : Taux de féminisation par département ministériel

Département	Femmes	Hommes	Total	Taux de féminisation
Ministère de la Santé	22420	19265	41685	53,78%
Ministère du Développement Social, de la Famille et de la Solidarité	133	119	252	52,78%
Ministère des Affaires Economiques et Générales	97	116	213	45,54%
Département de l'Environnement	136	175	311	43,73%
Ministère du Tourisme et de l'Artisanat (Tourisme)	646	850	1496	43,18%
Ministère de la Communauté Marocaine Résidant à l'Etranger	23	31	54	42,59%
Ministère de la Modernisation des Secteurs Publics	137	186	323	42,41%
Département de l'Alphabétisation et de l'Education non formelle	22	30	52	42,31%
Département de la Poste, des Télécommunications et des Nouvelles Technologies	64	88	152	42,11%
Ministère du Commerce Extérieur	83	116	199	41,71%
Ministère chargé des Relations avec le Parlement	48	68	116	41,38%
Ministère de la Communication	168	240	408	41,18%
Haut Commissariat au Plan	927	1372	2299	40,32%
Haut Commissariat aux Anciens Résistants et Anciens Membres de l'Armée de Libération	164	246	410	40,00%
Ministère de la Jeunesse et des Sports	1652	2542	4194	39,39%
Département de la formation professionnelle	136	213	349	38,97%
Primature	57	91	148	38,51%
Ministère de la Culture	682	1117	1799	37,91%
Ministère de l'Habitat, de l'Urbanisme et de l'Aménagement de l'Espace	649	1081	1730	37,51%
Département de l'Enseignement scolaire	102256	170977	273233	37,42%
Ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle (Emploi)	392	680	1072	36,57%
Département du Commerce et de l'Industrie	278	510	788	35,28%
Département de l'Enseignement Supérieur, de la Formation des Cadres et de la Recherche scientifique	6623	13438	20061	33,01%
Ministère de l'Economie et des Finances	5238	11014	16252	32,23%
Ministère des Habous et des Affaires Islamiques	639	1349	1988	32,14%
Département de l'Énergie et Mines	766	607	873	30,17%



Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération	772	1821	2593	29,77%
Ministère de l'Intérieur	3264	8243	11507	28,37%
Secrétariat Général du Gouvernement	87	220	307	28,34%
Ministère de l'Agriculture et de la Pêche Maritime (Département de l'agriculture)	1899	5497	7396	25,68%
Ministère de l'Équipement et du Transport	1542	5391	6933	22,24%
Département de la Pêche Maritime	261	957	1218	21,43%
Département de l'Eau	522	2157	2679	19,48%
Délégation Générale à l'Administration Pénitentiaire et à la Réinsertion	1089	5851	6940	15,69%
Haut Commissariat aux Eaux et Forêts et à la Lutte Contre la Désertification	715	4828	5543	12,90%
Direction Générale de la Sûreté Nationale	3058	45118	48176	6,35%
Direction générale de la Protection Civile	229	6234	6463	3,54%

3. Personnel titulaire par services

Le personnel titulaire est réparti en 33187 fonctionnaires aux services centraux et 453429 aux services déconcentrés, soit un taux de 6,82% aux services centraux.

Si on exclut de ces effectifs, le personnel de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur, le pourcentage du personnel aux services centraux passe à 15,87%. Ce taux était de l'ordre de 19% au titre de l'année 2006.

Le tableau donne la répartition du personnel par services avec et sans le personnel de l'Éducation nationale et de l'enseignement supérieur.

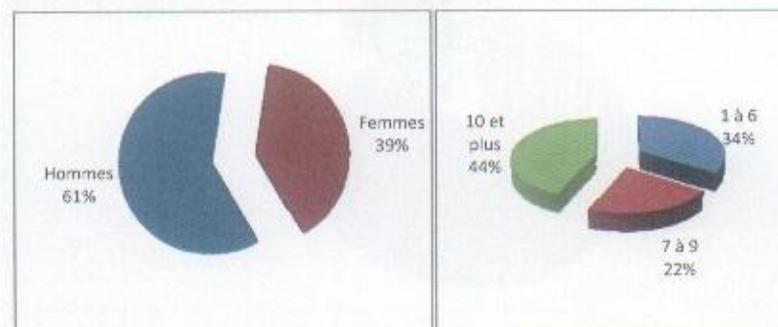
Tableau 6 : Répartition du personnel titulaire par services

	% global	% sans MEN
Services centraux	6,82%	15,87%
Services déconcentrés	93,18%	84,13%
Total	100%	100,00%

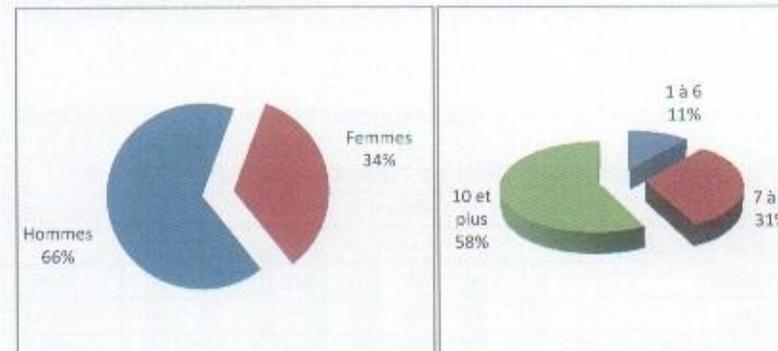
La proportion des femmes est plus importante au niveau des services centraux. Elle s'élève à 29,77% contre 23,90% au niveau déconcentré.



Graphique 6 : Personnel titulaire féminin aux services centraux par groupes d'échelles



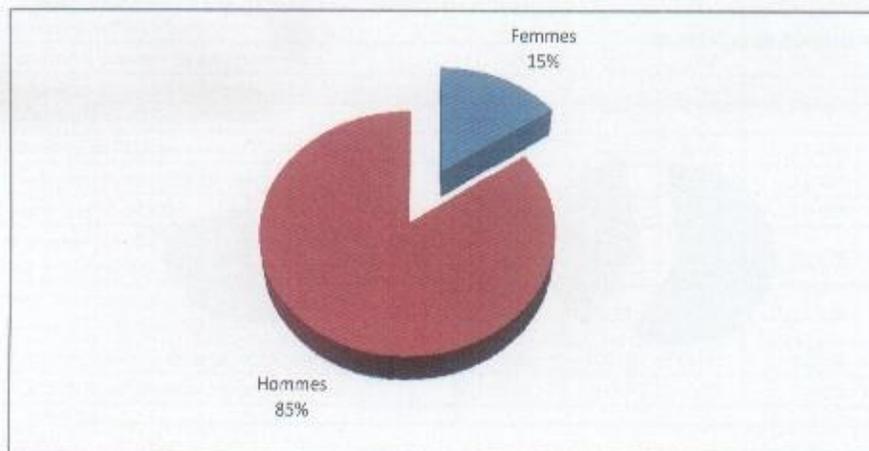
Graphique 7 : Personnel titulaire féminin aux services déconcentrés par groupes d'échelles



La proportion des femmes cadres supérieurs est plus importante aux services déconcentrés, 58% contre 44% aux services centraux.

4: Participation des femmes fonctionnaires aux postes de responsabilité statutaires et assimilés :

Le taux de participation des femmes fonctionnaires aux postes de responsabilité statutaires et assimilés s'élève à 15%. Ce taux était de l'ordre de 14% en 2006 et de 10% en 2001.



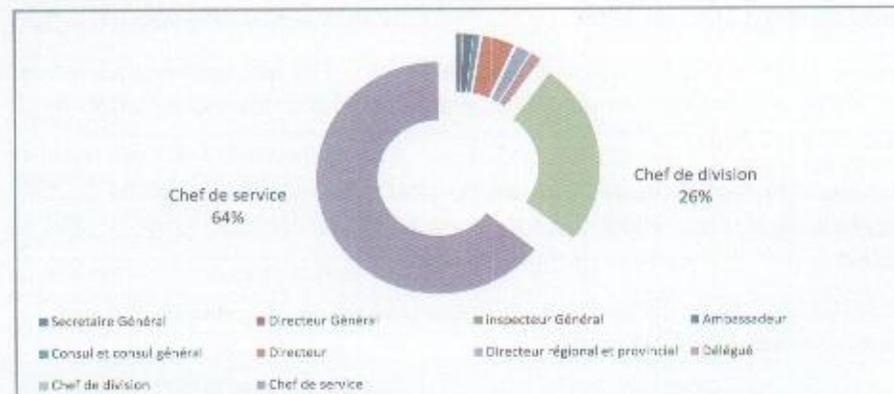
Les femmes sont représentées au niveau de tous les postes de responsabilité statutaires à l'exception du poste de directeur général. En 2002, elles n'étaient représentées ni au poste de Secrétaire Général, ni à celui d'Inspecteur Général.

Tableau 7 : Répartition des postes de responsabilité par genre

	Femmes	Hommes	Total	Pourcentage
Administration centrale				
Secrétaire Général	2	25	27	7,41%
Directeur Général	0	3	3	0,00%
Inspecteur Général	2	19	21	9,52%
Directeur	40	234	274	14,60%
Chef de division	177	1495	1672	10,59%
Chef de service	751	3471	4222	17,79%
Administration déconcentrée				
Directeur régional et provincial	2	117	119	1,68%
Délégué	9	86	95	9,47%
Ambassadeur	9	66	75	12,00%
Consul et Consul Général	3	49	52	5,77%
Total	994	5565	6559	15,15%

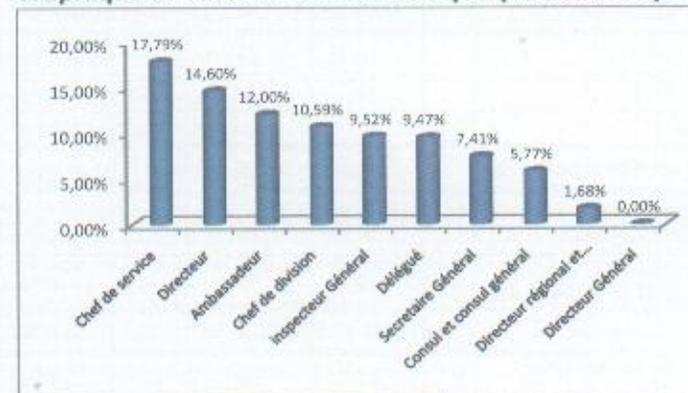


Graphique 8 : Répartition des effectifs par type de poste de responsabilité



90% des effectifs des postes de responsabilité correspondent à des postes de chefs de service et de chefs de division.

Graphique 9 : Taux de féminisation par poste de responsabilité



La participation des femmes aux postes de responsabilité reste limitée par rapport à celle des hommes mais elle est en progression continue.

Cette progression est significative au niveau de tous les postes de responsabilité statutaires à l'exception du poste de directeur général qui



reste à 100% représenté par des hommes. En prenant comme exemple les postes de chef de service et de chef de division, on constate une évolution positive assez importante du taux de féminisation de ces postes entre 2001 et 2009.

Ainsi, le taux de féminisation du poste de chef de service qui est de 17,79% au titre de l'année 2009, était de l'ordre de 16% en 2006 et de 12,69% en 2001.

Le taux de féminisation du poste de chef de division qui est de 10,59% au titre de l'année 2009, était de l'ordre de 10% en 2006 et de 6,56% en 2001.

Tableau 8 : Taux de féminisation des postes de responsabilité par départements ministériels

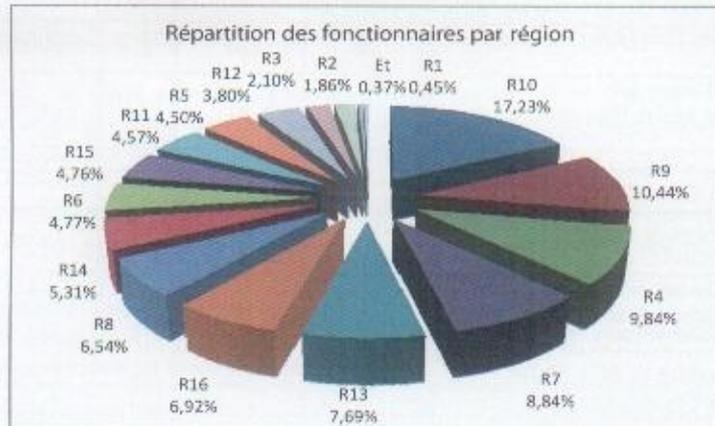
Département ministériel	Femmes	Hommes	Total	% Femmes
Ministère des Affaires Economiques et Générales	10	13	23	43,48%
Ministère du Développement Social, de la Famille et de la Solidarité	21	29	50	42,00%
Ministère de la Santé	49	82	131	37,40%
Département Commerce et Industrie	46	86	132	34,85%
Département de l'Environnement	24	46	70	34,29%
Ministère de la Communication	14	33	47	29,79%
Haut Commissariat au Plan	72	181	253	28,46%
Ministère de la Culture	41	107	148	27,70%
Ministère de l'Habitat, de l'Urbanisme et de l'Aménagement de l'Espace	79	207	286	27,62%
Ministère du Commerce Extérieur	9	26	35	25,71%
Ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle (Formation professionnelle)	18	55	73	24,66%
Secrétariat Général du Gouvernement	9	29	38	23,68%
Ministère du Tourisme et de l'Artisanat (Tourisme)	17	59	76	22,37%
Ministère de l'Energie, des Mines, de l'Eau et de l'Environnement (Energie et Mines)	32	112	144	22,22%
Ministère de la Communauté Marocaine Résidant à l'Etranger	3	11	14	21,43%
Ministère chargé des Relations avec le	2	8	10	20,00%



Parlement				
Ministère de la Modernisation des Secteurs Publics	11	51	62	17,74%
Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération	46	228	274	16,79%
Département de la Poste, des Télécommunications et des Nouvelles Technologies	2	10	12	16,67%
Délégation Générale à l'Administration Pénitentiaire et à la Réinsertion	3	16	19	15,79%
Ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle (Emploi)	13	77	90	14,44%
Département de l'Enseignement Supérieur, de la Formation des Cadres et de la Recherche scientifique	31	199	230	13,48%
Ministère de l'Agriculture et de la Pêche Maritime (Agriculture)	84	556	640	13,13%
Ministère de l'Equipement et du Transport	64	432	496	12,90%
Département de l'Alphabétisation et de l'Education non formelle	2	14	16	12,50%
Département de l'Eau	16	130	146	10,96%
Département de l'Enseignement scolaire	19	164	183	10,38%
Ministère de l'Intérieur	130	1134	1264	10,28%
Ministère de la Jeunesse et des Sports	5	45	50	10,00%
Ministère de l'Agriculture et de la Pêche Maritime (Pêche Maritime)	30	276	306	9,80%
Ministère de l'Economie et des Finances	46	442	488	9,43%
Direction Générale de la Protection Civile	13	126	139	9,35%
Ministère des Habous et des Affaires Islamiques	17	184	201	8,46%
Secrétariat d'Etat auprès du Ministre du Tourisme et de l'Artisanat, chargé de l'Artisanat	7	77	84	8,33%
Le Haut Commissariat aux Eaux et Forêts et à la Lutte Contre la Désertification	5	147	152	3,29%
Direction Générale de la Sureté Nationale	3	123	126	2,38%
Haut Commissariat aux Anciens Résistants et Anciens Membres de l'Armée de Libération	1	50	51	1,96%
Total général	994	5565	6559	15,15%



5. Fonctionnaires femmes et hommes par région



Région 1: Oued Ed-dahab-Lagouira	Région 2 : Laâyoune-Boujdour-Sakia El Hamra
Région 3: Guelmim-Es-Semara	Région 4: Sous Massa Draa
Région 5: Gharb-Chrarda-Béni Hssen	Région 6: Chaouia - Ourdigha
Région 7: Marrakech-Tensift- Al haouz	Région 8: L'oriental
Région 9: Grand- Casablanca	Région 10: Rabat-Salé-Zemmour Zaer
Région 11: Doukkala -Abda	Région 12: Tadia-Azilal
Région 13: Meknes-Tafilalet	Région 14: Fes-Boulemane
Région 15: Taza - Al hoceima -Taounate	Région 16: Tanger-Tetouan

54% des effectifs sont concentrés au niveau de cinq régions :

- ✓ Rabat-Salé-Zemmour- Zaër : 17,23% ;
- ✓ Grand- Casablanca :10,44% ;
- ✓ Sous-Massa-Draa :9,84% ;
- ✓ Marrakech-Tensift-El Haouz: 8,84%;
- ✓ Méknes-Tafilalet: 7,69%.

Les régions du sud ainsi que celles de Tadla-Azilal et de Gharb-Chrarda-Béni Hssen sont les moins dotées en effectifs. Elles englobent 12,7% des effectifs des fonctionnaires. Mais le rapport de ces effectifs avec les effectifs des habitants classe les régions de Laâyoune-Boujdour-Sakia El Hamra et Guelmim-Es-Semara en deuxième et troisième position après la région de Rabat-Salé-Zemmour-Zaër



Le tableau suivant explicite le rapport entre les effectifs des fonctionnaires et les habitants au niveau de chaque région.

Tableau 9 : Nombre de fonctionnaires pour 1000 habitants

Régions	Nombre de fonctionnaires pour 1000 habitants en 2009
Région 10: Rabat-Salé-Zemmour Zaer	31,70
Région 2 : Laâyoune-Boujdour-Sakia El Hamra	29,22
Région 3: Guelmim-Es-Semara	19,98
Région 13: Meknes-Tafilalet	16,52
Région 8: L'Oriental	15,78
Région 14: Fes-Boulemane	15,08
Région 4: Sous-Massa-Draa	14,11
Région 6: Chaouia - Ourdigha	13,39
Région 9: Grand-Casablanca	13,19
Région 7: Marrakech-Tensift- Al Haouz	13,01
Région 1: Oued Ed-dahab-Lagouira	12,60
Région 16: Tanger-Tetouan	12,41
Région 15: Taza - Al Hoceima -Taounate	12,34
Région 12: Tadla-Azilal	12,21
Région 5: Gharb-Chrarda-Béni Hssen	11,02
Région 11: Doukkala-Abda	10,69
Total général	15,16

L'effectif moyen des fonctionnaires pour chaque 1000 habitants s'élève à 15,2. Il était de l'ordre de 14,3 au titre de l'année 2006.

La région de Rabat, Salé, Zemmour, Zaer se distingue des autres régions avec un ratio de 31,7. Cet ratio atteignait 29 au titre de l'année 2006.

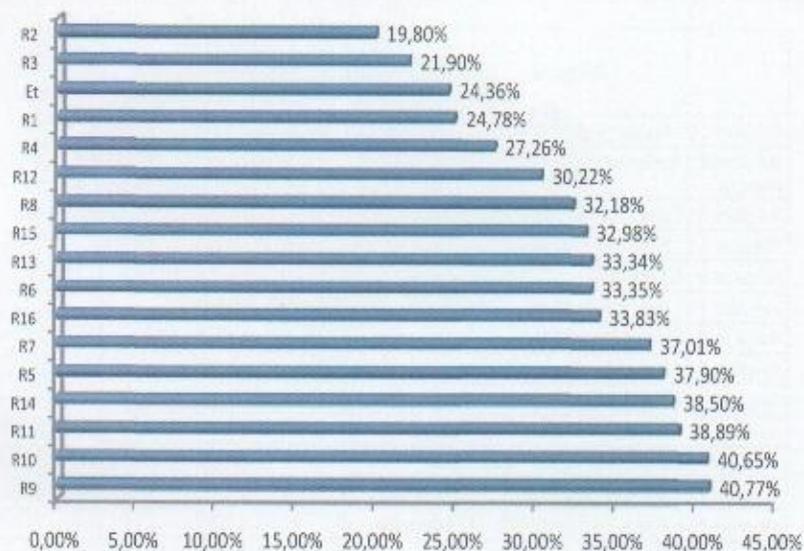
La région de Laâyoune-Boujdour-Sakia El Hamra a un ratio de 29,2 contre 23,8 en 2006.

Pour le Grand Casablanca, il est de 13,19 contre 12,2 au titre de l'année 2006.

Le plus faible ratio correspond à la région de Doukkala- Abda, il est de 10,69 contre 10 en 2006



Taux de féminisation par région



Le taux de féminisation des régions varie entre 19,8% et 40,77%.

Les trois régions les plus féminisées sont : le Grand-Casablanca (40,77%), Rabat-Salé-Zemmour-Zaër (40,65%) et Doukkala-Abda (38,89%).

Les trois régions les moins féminisées sont : Laâyoune-Boujdour-Sakia El Hamra (19,8%), Guelmim-Es-Smara (21,9%) et Oued Eddahab-Lagouira (24,78%).

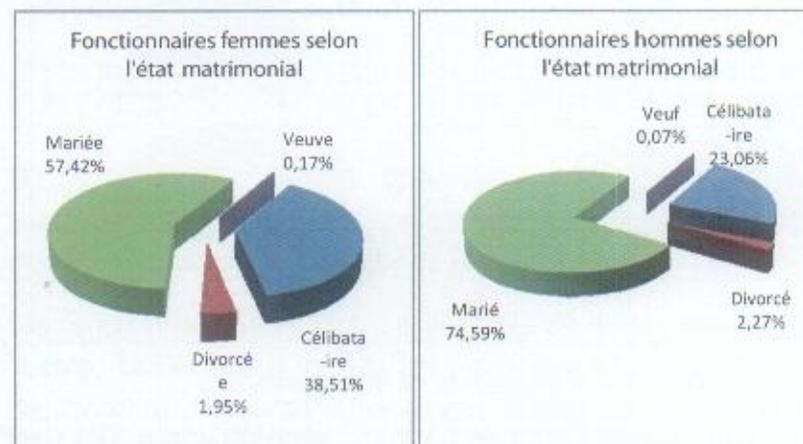


6. Fonctionnaires femmes et hommes selon l'état matrimonial



69% des effectifs sont mariés et 28% sont célibataires. Les femmes sont plus présentes dans le groupe des célibataires, des divorcés et des veufs (en moyenne autour de 49%) que dans le groupe des mariés où elles ne représentent que 29,26%. Ce taux était de 29% au titre de l'année 2006.

Les graphiques suivants donnent la répartition des femmes et des hommes selon l'état matrimonial.

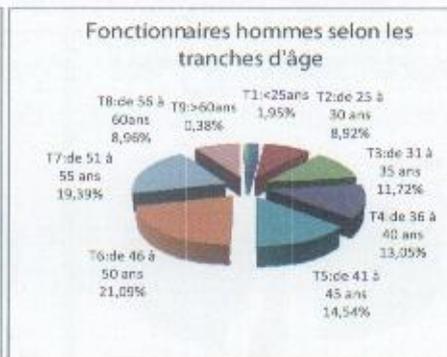
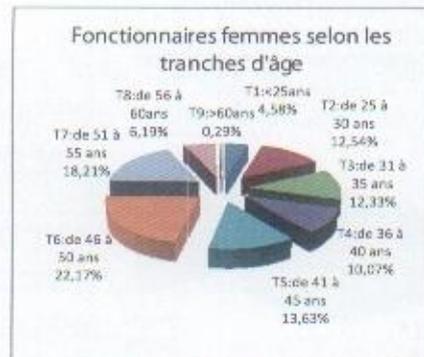
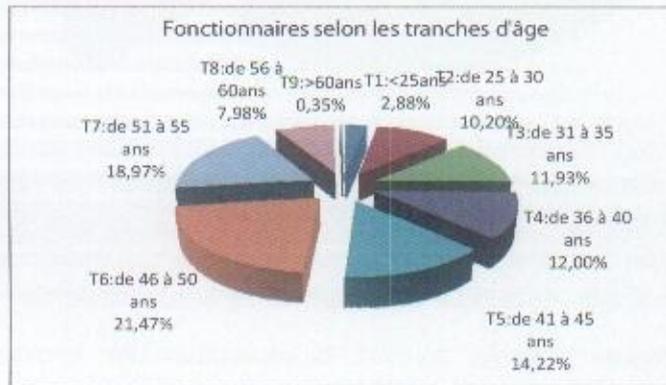




La proportion des hommes mariés (74,59%) est plus importante que celle des femmes mariées (57,42%). Par contre, la proportion des célibataires ou des veufs est plus importante chez les femmes que chez les hommes fonctionnaires.

7. Fonctionnaires femmes et hommes par tranches d'âge

Les graphiques ci-dessous montrent une répartition des effectifs entre les tranches d'âge similaire que ce soit au niveau global ou séparée selon les groupes d'hommes ou de femmes.



63% des fonctionnaires ont un âge de 41 ans et plus.

Ce taux est plus important chez les hommes, soit 64% contre 60% chez les femmes.

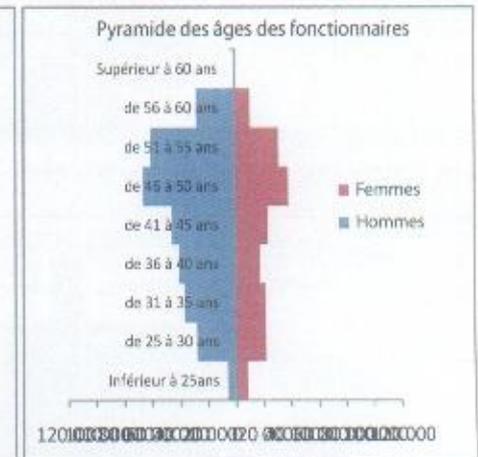
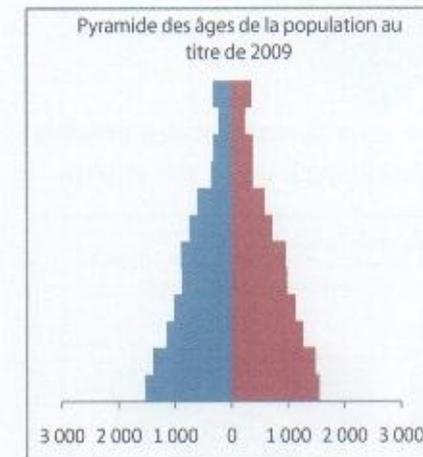


Les fonctionnaires appartenant à la tranche d'âge des 46-55 ans constituent 40% des effectifs.

30% de femmes ont moins de 36 ans contre 23% pour les hommes.

Le pic de la pyramide des âges des fonctionnaires se situe dans la tranche d'âge des 46-50 ans.

Les deux graphiques suivants permettent de comparer la population marocaine âgée de 20 ans et plus et la population des fonctionnaires du point de vue répartition selon l'âge.

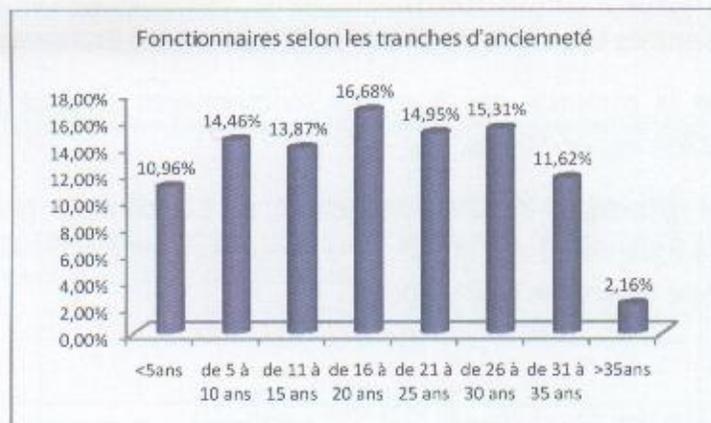


On remarque que les deux pyramides ont des formes différentes. La population des fonctionnaires n'est pas le transposé de la population marocaine concernant le critère de l'âge.

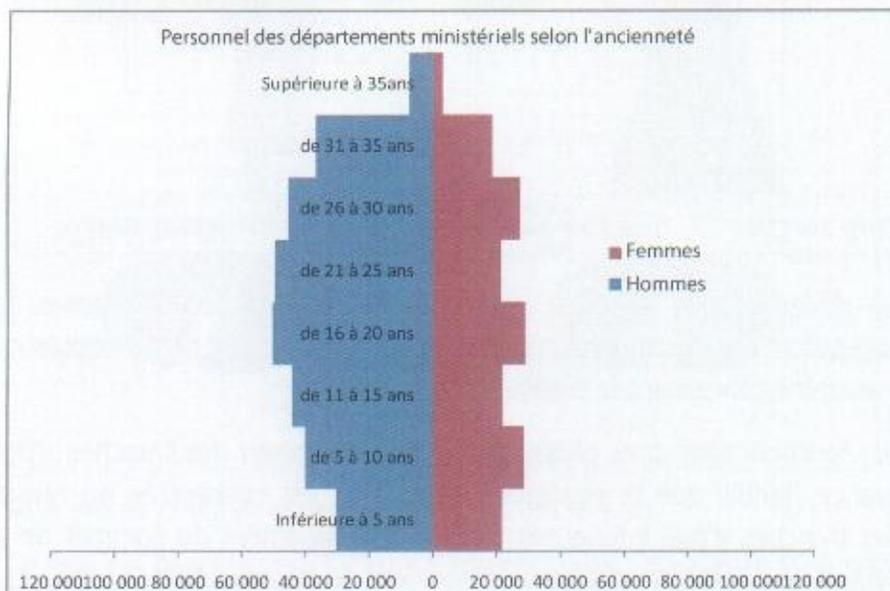
Les fonctionnaires sont plutôt concentrés au niveau des tranches d'âge avancé, tandis que la population marocaine est concentrée au niveau des tranches d'âge inférieures malgré l'élargissement du sommet de la pyramide qui traduit un léger vieillissement de la population.



8. Fonctionnaires femmes et hommes par tranches d'ancienneté

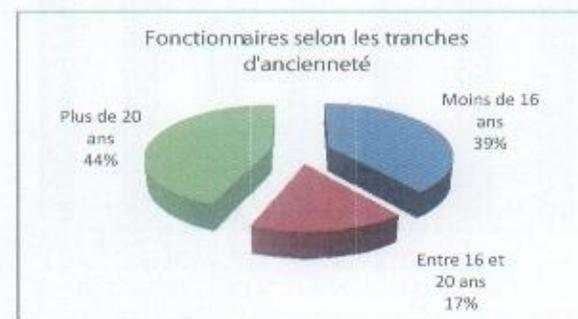


La pyramide asymétrique suivante montre que la majorité des effectifs sont concentrés au niveau des tranches d'ancienneté de 16 ans et plus.



Les fonctionnaires ayant moins de 16 ans d'ancienneté sont en proportion de 39% et ceux ayant plus de 20 ans d'ancienneté constituent 44% des effectifs. Cette proportion était de 42% au titre de l'année 2006 et de 37% au titre de 2002.

Les graphiques suivants donnent la répartition des effectifs des fonctionnaires selon trois tranches d'ancienneté : ceux qui ont moins de 16 ans d'ancienneté, ceux qui ont une ancienneté entre 16 et 20 ans et ceux dont l'ancienneté dépasse les 20 ans.

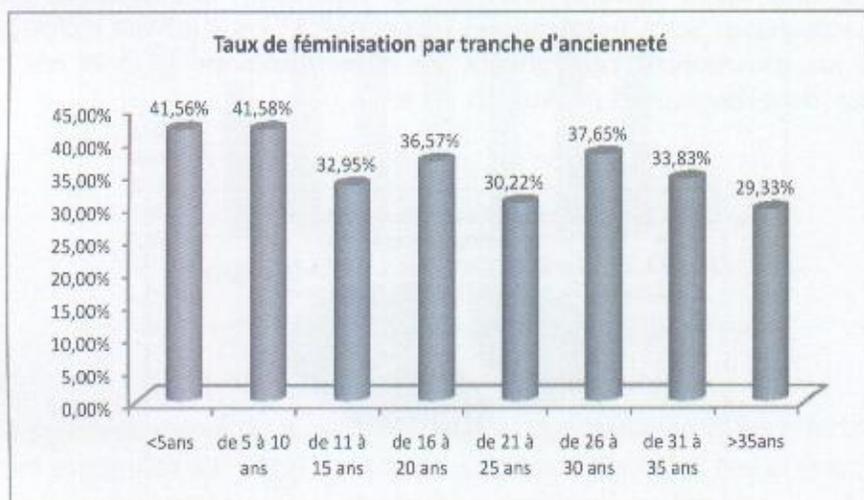


46% des hommes ont plus de 20 ans d'ancienneté contre 41% pour les femmes.

Pour la tranche moins de 16 ans d'ancienneté, la proportion des femmes est plus importante que celle des hommes, soit 42% contre 38% pour les hommes. Ce qui traduit une progression de la féminisation des recrutements.



Le graphique suivant qui illustre le taux de féminisation par tranche d'ancienneté, montre que les tranches les plus féminisées correspondent à moins de 5 ans et à 5-10 ans d'ancienneté. Le taux de féminisation de ces deux tranches est autour de 42%.



9. Représentativité des femmes dans le conseil supérieur de la Fonction publique

Le taux de féminisation au niveau du conseil supérieur de la Fonction publique s'élève à 14,58%.

Ce taux est de 12,5% pour les représentants de l'administration et de 16,66% pour les représentants du personnel. Ce qui laisse supposer que la femme fonctionnaire a plus de chance d'être élue que d'être désignée par l'administration. Sachant que les représentants de l'administration sont des fonctionnaires nommés par l'administration ou des élus locaux. Les représentants du personnel sont nommés à partir de la représentativité des syndicats parmi le personnel.



Tableau 10 : Représentants du personnel et de l'Administration selon le genre

	Hommes	Femmes	Total	Part des femmes
Représentants de l'Administration	42	6	48	12,5%
Représentants du personnel	40	8	48	16,66%

Les représentants de l'administration sont en majorité (60%) des directeurs ou des chefs de division. Ils sont répartis comme suit :

Tableau 11 : Les représentants de l'Administration selon la Fonction

	Représentants de l'Administration		
	Femmes	Hommes	Total
Directeur ou directeur adjoint	1	16	17
Chef de division	2	10	12
Chef de service	1	0	1
Président de collectivité locale	2	8	10
Autres fonctions	0	8	8
Total	6	42	48





Les représentants du personnel sont soit, sans appartenance syndicale (8 représentants dont 1 femme), soit appartenant aux six syndicats suivants :

CDT : 18 représentants dont 7 femmes ;

FDT : 10 représentants hommes ;

UGTM : 6 représentants hommes ;

UNT : 2 représentants hommes ;

SPS : 2 représentants hommes ;

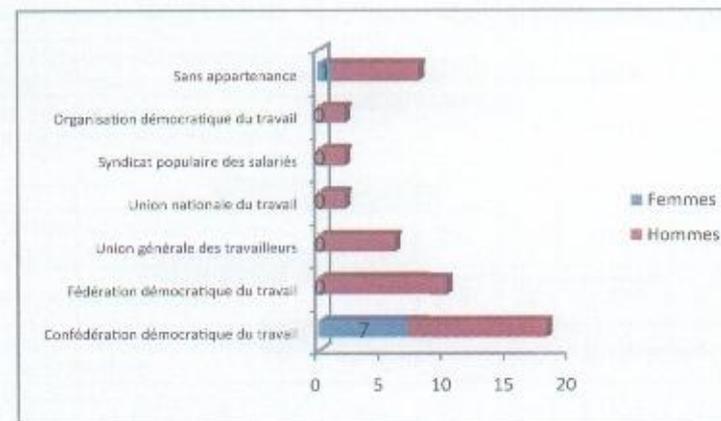
ODT : 2 représentants hommes.

Le tableau suivant donne la répartition des représentants du personnel selon le genre et l'appartenance syndicale :

Tableau 12 : Représentants du personnel selon l'appartenance

Appartenance syndicale	Représentants du personnel			
	Femmes	Hommes	Total	Pourcentage
Confédération démocratique du travail	7	11	18	37,5%
Fédération démocratique du travail	0	10	10	20,83%
Union générale des travailleurs	0	6	6	12,50%
Union nationale du travail	0	2	2	4,17%
Syndicat populaire des employés	0	2	2	4,17%
Organisation démocratique du travail	0	2	2	4,17%
Sans appartenance	1	7	8	16,67%
Total	8	40	48	100%

Pour les 6 syndicats, la CDT est la seule à être représentée conjointement par des hommes et des femmes. Le taux de cette participation des femmes est de 38%.



10. Représentativité des femmes dans les commissions administratives paritaires

Les membres siégeant dans les Commissions administratives paritaires (C.A.P) sont soit désignés par l'Administration, soit élus par le personnel. Ils sont en nombre de 17 266 membres.

Le tableau suivant donne la répartition des membres selon le genre :

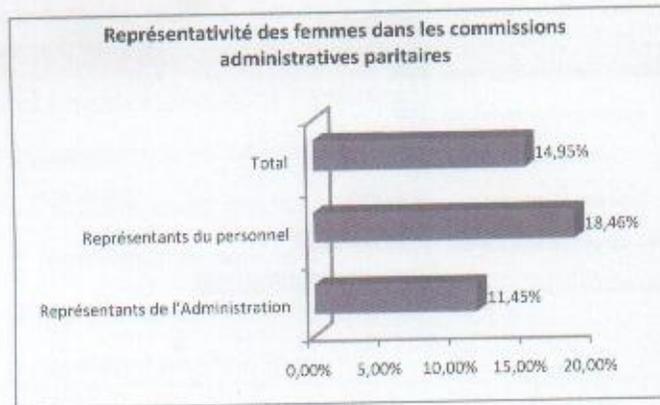
Tableau 13 : Membres des CAP selon le genre

	Femmes	Hommes	Total
Représentants de l'Administration	989	7651	8640
Représentants du personnel	1592	7034	8626
Total	2581	14685	17266

Les femmes siégeant dans les Commissions administratives paritaires représentent 14,95% de l'ensemble des membres. Elles sont plus nombreuses parmi les représentants du personnel. Elles constituent 18,46% de l'ensemble des représentants du personnel et 11,45% de l'effectif des représentants de l'administration.



Le graphique suivant illustre cette situation :



Le tableau suivant donne la répartition des effectifs des membres des Commissions administratives paritaires selon les départements ministériels ainsi que le taux de femmes siégeant aussi bien parmi les représentants de l'Administration que parmi les représentants du personnel.

Tableau 14 : Membres des CAP selon les départements ministériels

Départements ministériels	Représentants de l'Administration		Représentants du personnel		Ensemble des membres	
	Total	% Femmes	Total	% Femmes	Total	% Femmes
Département de l'Enseignement scolaire	1013	5,73%	1008	6,55%	2021	6,14%
Département Commerce et Industrie	74	20,27%	74	28,38%	148	24,32%
Ministère du Développement Social, de la Famille et de la Solidarité	26	42,31%	26	38,46%	52	40,38%
Haut Commissariat au Plan	208	10,10%	208	15,87%	416	12,98%
Ministère de l'Economie et des Finances	664	8,43%	664	17,62%	1328	13,03%
Secrétariat d'Etat auprès du Ministre du Tourisme et de l'Artisanat, chargé de l'Artisanat	133	16,54%	134	23,88%	267	20,22%
Ministère du Tourisme et de l'Artisanat (Tourisme)	168	27,38%	168	32,14%	336	29,76%



Direction Générale de la Sûreté Nationale	138	0,00%	138	17,39%	276	8,70%
Ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle (Emploi)	92	5,43%	92	19,57%	184	12,50%
Ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle (Formation professionnelle)	118	9,32%	118	22,88%	236	16,10%
Ministère de la Culture	137	26,28%	138	29,71%	275	28,00%
Ministère de l'Agriculture et de la Pêche Maritime (Agriculture)	288	12,50%	292	15,07%	580	13,79%
Département de l'Environnement	31	41,94%	29	27,59%	60	35,00%
Ministère de l'Agriculture et de la Pêche Maritime (Pêche Maritime)	86	11,63%	84	8,33%	170	10,00%
Le Haut Commissariat aux Eaux et Forêts et à la Lutte Contre la Désertification	291	2,41%	294	8,16%	585	5,30%
Département de l'Eau	124	12,10%	122	9,02%	246	10,57%
Ministère de la Jeunesse et des sports	223	18,39%	220	13,18%	443	15,80%
Ministère des Habous et des Affaires Islamiques	54	12,96%	56	0,00%	110	6,36%
Département de l'Energie et Mines	104	9,62%	104	17,31%	208	13,46%
Ministère chargé des Relations avec le Parlement	15	20,00%	14	28,57%	29	24,14%
Secrétariat Général du Gouvernement et services du Premier Ministre	34	0,00%	34	20,59%	68	10,29%
Ministère de la Santé	1003	10,27%	1003	22,23%	2006	16,25%
Ministère de l'Habitat, de l'Urbanisme et de l'Aménagement de l'Espace	164	15,85%	164	25,61%	328	20,73%
Ministère de l'Equipement et du Transport	276	14,13%	270	24,07%	546	19,05%
Ministère de l'Intérieur	806	6,20%	806	17,87%	1612	12,03%
Haut Commissariat aux Anciens Résistants et Anciens Membres de l'Armée de Libération	46	8,70%	46	34,78%	92	21,74%
Département de l'Enseignement Supérieur, de la Formation des Cadres et de la Recherche scientifique	984	24,09%	984	20,73%	1968	22,41%
Ministère du Commerce Extérieur	22	9,09%	22	9,09%	44	9,09%
Délégation Générale à l'Administration Pénitentiaire et à la Réinsertion	50	18,00%	50	18,00%	100	18,00%



Ministère de la Communication	42	26,19%	41	34,15%	83	30,12%
Ministère de la Modernisation des Secteurs Publics	36	5,56%	36	27,78%	72	16,67%
Département de la Poste, des Télécommunications et des Nouvelles Technologies	16	12,50%	16	25,00%	32	18,75%
Ministère des Affaires Economiques et Générales	28	60,71%	28	25,00%	56	42,86%
Ministère de la Justice	815	3,07%	815	26,75%	1630	14,91%
Total	8640	11,45%	8626	18,46%	17266	14,95%

Les taux les plus élevés des femmes siégeant dans les CAP correspondent au ministère des Affaires Economiques et Générales (42,86%) suivi du ministère du Développement social, de la Famille et de la Solidarité (40,38%) et du département de l'Environnement (35%).

Tandis que les taux les plus bas correspondent au Haut Commissariat aux Eaux et Forêts et à la lutte contre la désertification (5,3%), au département de l'enseignement scolaire (6,14%) et au ministère des Habous et des Affaires Islamiques (6,36%).